MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 JUILLET 2026 À 18 H 30
MAIRIE – 275, RUE PRINCIPALE
ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la séance**

2. **Adoption de l'ordre du jour**

3. **Révocation de l'avis de convocation**

4. **Dépôt des états financiers 2025**

5. **Période de questions**

6. **Levée de la séance extraordinaire**

PROCÈS-VERBAL

Bernard Desrochers	Monique Malo	Marc-Olivier Huot-Drouin
Suzanne Hudon	Miguel Dicaire	Victorien Prud'homme

Formant quorum sous la présidence du Maire, Christian Pilon.

Assistent également à la séance, Monsieur Mario Boyer, Directeur général/Greffier-trésorier par intérim.

1.

Ouverture de la séance

Monsieur le Maire, Christian Pilon souhaite la bienvenue aux membres présents.

2.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-07-195

Révocation de l'avis de convocation

Les membres du conseil étant tous présents et conformément à l'article #153 du code municipal, il y a révocation unanime. (voir aussi l'article #157 du Code Municipal)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc-Olivier Huot-Drouin

QUE l'avis de convocation soit révoqué, conformément à la loi.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

3.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-07-196

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur le conseiller Miguel Dicaire

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

4.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-07-197

Dépôt des états financiers 2025 par la firme Marcil Lavallée

Conformément à l'article 176.1 du code municipal, le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2025 sont déposés au conseil ;

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport financier annuel 2025 par la firme Marcil Lavallée ;

Il est proposé par Madame la conseillère Monique Malo

QUE lesdits rapports mentionnés dans le préambule et faisant ainsi partie intégrante de la présente résolution soient et sont acceptés par les membres du conseil.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents.

5. Période de questions

Début : 19 h 05
Fin : 19 h 25

6.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-07-198

Levée de la séance extraordinaire à 19 h 25

Il est proposé par Monsieur le conseiller Miguel Dicaire

QUE la séance soit levée.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LE MAIRE

« Je soussigné, Christian Pilon, Maire de la Municipalité de Plaisance, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Et j'ai signé ce 15 juillet 2026.

_____	_____
Christian Pilon Maire	Mario Boyer Directeur général et Greffier-trésorier par intérim